

Séance du 11 JANVIER 2017

Membres en exercice : **15**
Présents : **11**
Votants : **15**
Pour : **15**
Contre : **0**
Abstention : **0**

DCM N° 04/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20170111-201704h2p1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2017

Publication : 30/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



--- L'an deux mille **DIX-SEPT**
le **11 janvier à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la
présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 06 janvier 2017

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT**
Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge,
ALBERT Patrice, **ALBERT JUESTZ** Françoise, **LATIL** Yves,
WALCZAK Franck **WEBER** Hélène, **VILLETTE** Christelle.

Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO** Fabrice, **FAURE** Michel,
WALLON Muriel, **BERTOU** Christel.

Pouvoir(s) : **MACCARIO** Fabrice à **ALBERT** Patrice, **FAURE** Michel à
AVINENS René, **WALLON** Muriel à **DELMAERE** Christian, **BERTOU**
Christel à **VILLETTE** Christelle.

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : HABITATIONS DE HAUTE PROVENCE / PROPOSITIONS DE PROROGATIONS
DES BAUX & RACHAT DE L'EMPHYTEOTE DU PATRIMOINE DE LA VICAIRIE ET DU
PATRIMOINE DE L'IMPASSE DES ROMARINS.**

--- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil d'Administration de la Société Habitations Haute-Provence du 12 février 2016 a validé le Plan Moyen Terme (PMT) sous l'impulsion de son nouveau Directeur général M. Alain TAULAMET, celui-ci retient comme axe stratégique majeur et prioritaire la mise en œuvre de la sécurisation du foncier. Celle-ci est un élément indispensable à l'élaboration de la stratégie financière de HHP et gage de sa pérennité.

Rallongement des baux

--- Monsieur le maire précise que suite à son entretien avec M.PLENET le 13 décembre 2016 et conformément à la nouvelle stratégie de la société Habitations Haute-Provence, cette dernière sollicite le Conseil municipal en vue de proroger la durée des baux à 99 ans des patrimoines suivants :

- « Le Village/Impasse des Romarins » comprenant 4 logements
- « Résidence La Vicairie » comprenant 15 logements

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition de rallongement des baux à 99 ans des patrimoines « Le Village » comprenant 4 logements ainsi que « La vicairie » comprenant 15 logements.

Il est précisé que dans un premier temps les frais d'acte seront pris en charge par la commune d'Aubignosc (*).

.../...

Rachat des droits

---- Monsieur le Maire rapporte également que conformément à sa nouvelle stratégie, la société Habitations Haute-Provence sollicite le Conseil municipal en vue du rachat des droits au bail des Résidences édifiées sur notre commune, à savoir :

- « Le Village/Impasse des Romarins » comprenant 4 logements
- « La Vicairie » comprenant 15 logements

Avec au préalable, un rallongement des baux à 99 ans des patrimoines nommés ci-dessus, la proposition de rachat de la pleine propriété de ces patrimoines s'établit à 344 000 €.

---- Monsieur le maire expose qu'ainsi en acceptant cette proposition, la commune pourrait compenser immédiatement la baisse de dotations de l'Etat tout en supprimant la délicate gestion d'un parc social au terme de chaque bail.

Cette offre présente un intérêt financier immédiat d'un montant de 344 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession à titre onéreux du ou des terrains grevés par le bail à construction existant et de tous droits à venir sur les constructions y édifiées, portant sur le patrimoine « Le Village/ Impasse des Romarins » comprenant 4 logements ainsi que « Résidence La Vicairie » comprenant 15 logements moyennant le paiement d'une soulte de 344 000 € majoré des frais d'actes pris en charge par la commune d'Aubignosc (*) dans le cadre du rallongement des baux à 99 ans.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

* **ACCEPTE de proroger la durée des baux à 99 ans pour le patrimoine « Impasse des Romarins » et pour le patrimoine « Résidence la Vicairie » ; cette prorogation étant conditionnée et liée au rachat des emphytéotes.**

* **ACCEPTE alors la proposition de rachat de la pleine propriété de ces patrimoines pour un montant de 344 000 € majorés des frais d'actes pris en charge par la commune dans le cadre du rallongement des baux à 99 ans.**

* **AUTORISE le maire à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à ces opérations.**

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20170111-201704h2p1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2017

Publication : 30/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

R. AVINENS.

